



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

L'école en soutien aux activités extra-scolaires

Question écrite n° 2659

Texte de la question

Mme Pascale Bay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur le rôle que l'école doit jouer dans la pratique sportive des enfants. Le temps scolaire consacré au sport ne peut être étendu indéfiniment. Malgré l'urgence, la priorité doit être maintenue sur les savoirs fondamentaux. Les heures de cours doivent être consacrées à un apprentissage exigeant de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Toutefois, l'école ne doit pas rester passive face aux problématiques de sédentarité et de surpoids. Les établissements doivent participer à accroître l'activité sportive chez les enfants. Face aux écrans qui happent l'attention et le temps, un effort de volonté doit être opposé. Ainsi, sans engager aucune dépense ni rogner sur les enseignements essentiels, l'école doit rediriger les élèves vers des activités extrascolaires. Pour y parvenir, les écoles et les collèges doivent accueillir les associations sportives locales et leur permettre de présenter leur activité. À la suite de cette rencontre, les enseignants et les professeurs principaux doivent encourager les élèves et les accompagner individuellement pour qu'ils choisissent le sport ou l'activité qui leur plait. Elle lui demande ce qu'elle pense de cette proposition et si elle accepterait de mettre en œuvre cette démarche.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Bay](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2659

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6348

Question retirée le : 28 janvier 2025 (Fin de mandat)